

myFMH – ou la manière la plus simple d'avoir toujours ses données de valeur intrinsèque à jour

myFMH, portail internet pour les membres de la FMH, est en service depuis le mois de juin 2006. Le moment est donc venu d'analyser ses premiers quatre mois de fonctionnement et de présenter l'état actuel de notre projet.

Jacques de Haller,
Erika Flückiger

Qu'est-ce que myFMH?

C'est un portail internet, créé pour les membres de la FMH. Après avoir ouvert le portail avec votre clé personnelle, vous entrez dans un bâtiment virtuel doté de plusieurs locaux. Pour l'instant, seul le local intitulé «Données de valeur intrinsèque» est meublé. D'autres locaux vont peu à peu être équipés.

Pourquoi donc avons-nous commencé précisément par les «données de valeur intrinsèque», alors que ce sujet provoque des réactions de rejet chez de nombreux membres de la FMH, qu'il est considéré comme «compliqué», comme une «procédure administrative qui tourne à vide», comme une «entrave à l'activité médicale», et ainsi de suite. Avouons-le: ces sentiments n'incitent pas vraiment à prendre la clé pour ouvrir le portail. Mais il y a en réalité ici des délais importants à respecter! Nous avons donc dû attribuer la priorité à cette question-là.

Date butoir du 31 décembre 2006

Tous les médecins qui avaient à l'époque saisi des positions comme droits acquis, à l'occasion du recensement de la valeur intrinsèque, doivent confirmer jusqu'au 31 décembre 2006, par auto-déclaration, qu'ils ou elles ont accompli la formation continue exigée. Sans cette confirmation, les assureurs ne rembourseront plus de positions de droits acquis à partir du 1^{er} janvier 2007.

Selon les expériences faites avec le recensement de la valeur intrinsèque en 2003, qui a montré d'énormes difficultés en utilisant la voie postale traditionnelle, l'utilisation de l'internet s'est imposée comme une solution beaucoup plus efficace; sa rapidité permettra en outre que le travail nécessaire pour chacun des partenaires soit terminé à temps. Pour des raisons évidentes, nous avons pris les mesures de sécurité les plus

élevées quant à l'accès à ces données sensibles par internet.

Qui me remet la clé pour ouvrir le portail?

Pour pouvoir ouvrir le portail principal et parvenir à l'intérieur du bâtiment virtuel, vous avez besoin de votre «code d'identification» (ID-FMH/Numéro FMH) et de votre «clé d'enregistrement» (code à huit positions, consistant en des chiffres et des minuscules). La FMH enverra les documents d'enregistrement à tous ses membres. Au cours des mois de juin et de juillet 2006, nous avons tout d'abord transmis, pour des raisons de priorité (cf. date butoir précitée), les documents d'enregistrement à tous les membres ayant effectivement des positions dans les droits acquis; tous les autres membres de la FMH recevront les documents d'enregistrement dans le courant du dernier trimestre 2006.

Comment puis-je être sûr-e que personne d'autre que moi n'a accès à mon profil de valeurs intrinsèques?

La formule magique s'appelle «ASAS» et «liste des codes de sécurité». Ces systèmes de sécurité garantissent à chaque membre de la FMH qu'il est exclusivement le seul, respectivement la seule à pouvoir accéder à son profil de valeurs intrinsèques.

Celui ou celle qui possède un compte auprès de Health Info Net – ce sont actuellement plus de 10 000 membres de la FMH – bénéficie d'un accès simplifié et plus commode à son profil de valeur intrinsèque, car si le «client ASAS» est activé sur l'ordinateur de ce membre, le système reconnaîtra automatiquement l'utilisateur et l'identifiera clairement.

Celui qui ne possède encore pas de compte HIN doit, après s'être enregistré, tout d'abord indiquer un mot de passe qu'il aura choisi lui-même

Correspondance:
Erika Flückiger
Responsable des services/FMH –
Groupe de projet myFMH
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
erika.flueckiger@fmh.ch

Figure 1
Liste des codes de sécurité.

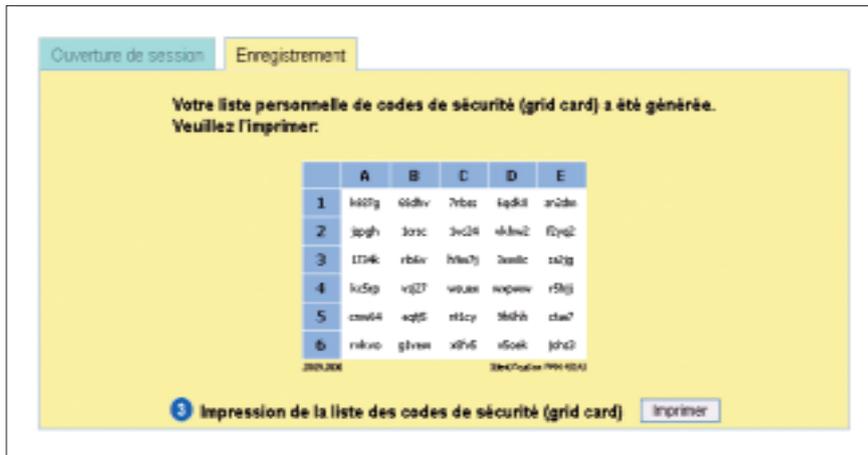
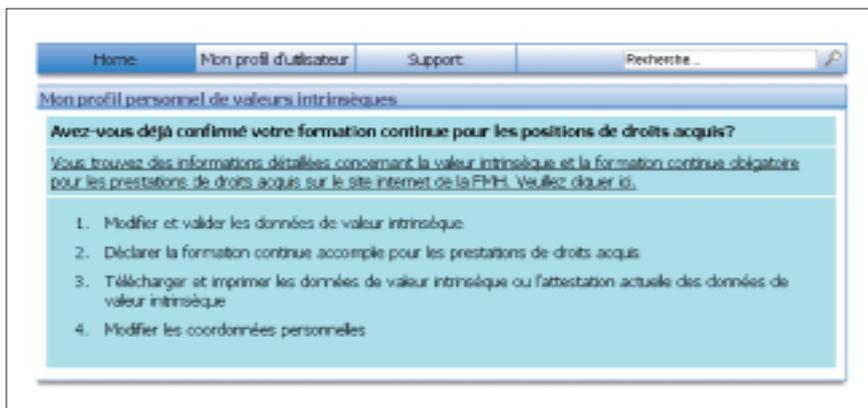


Figure 2
Points de menu.



puis imprimer la «liste des codes de sécurité» qu'il recevra. Chaque fois qu'il se rendra dans *myFMH*/profil de valeur intrinsèque, l'utilisateur devra alors indiquer son mot de passe puis taper le code demandé par le système et figurant sur la liste des codes de sécurité, exactement comme on a l'habitude de le faire avec sa banque.

Comme la liste des codes de sécurité permet d'accéder à son profil personnel de valeur intrinsèque depuis n'importe quel ordinateur, les membres de la FMH disposant d'un compte HIN peuvent aussi s'enregistrer avec la liste des codes de sécurité, en plus de leur enregistrement par ASAS; ils pourront ainsi, s'ils le souhaitent, accéder à leur profil depuis un autre ordinateur que le leur.

Que puis-je ou dois-je faire avec mon profil de valeur intrinsèque?

Quatre fonctions sont à votre disposition dans le menu «Mon profil personnel de valeurs intrinsèques»:

1. Modifier et valider les données de valeur intrinsèque

Avant que la liste des positions de droits acquis n'apparaisse à l'écran, le système vous demande de répondre à quelques questions concernant votre activité professionnelle. Ces indications sont facultatives (sauf deux sur la démographie médicale) et ne sont en aucun cas transmises à des tiers, mais elles nous aident à élargir la base des données dans le domaine de la démographie médicale et donc à renforcer la position de la FMH dans les négociations.

Ensuite, sur la liste des prestations de droits acquis que vous nous avez indiquées, choisissez celles que vous voulez continuer à facturer. Vous disposez aujourd'hui d'une expérience de plus de trois ans avec la facturation d'après le TARME, ce qui devrait faciliter le choix des positions que vous voulez vraiment conserver et pour lesquelles vous devrez accomplir la formation continue requise.

2. Déclarer la formation continue accomplie pour les prestations de droits acquis

Le «concept de valeur intrinsèque» (version 9.0) stipule qu'une formation continue spécifique doit être attestée pour les prestations couvertes par la garantie des droits acquis. «Spécifique» signifie que cette formation continue doit être accomplie en plus de la formation continue exigée pour vos propres titres de spécialiste, formations approfondies et attestations de formation complémentaire. Pour pouvoir continuer à facturer vos positions de droits acquis pendant trois nouvelles années, vous devez confirmer cette formation continue supplémentaire d'ici au 31 décembre 2006. Chaque médecin fixe lui-même, sous sa propre responsabilité, l'ampleur et le genre qu'il entend donner à cette formation continue. Celle-ci ne doit pas être attestée en détail mais elle doit être confirmée globalement selon la présente procédure [1].

Formation continue pour les certificats de facturation

Le médecin qui, en tant que non-détenteur de titre de spécialiste, s'est attribué un titre dans le cadre du recensement de la valeur intrinsèque (certificat de facturation), doit remplir les conditions du programme de formation continue pour ce titre.

Le médecin qui n'a pas remis sa déclaration de formation continue au 31 décembre 2006 devra s'attendre à ce que les prestations correspondantes ne soient plus remboursées par les répondants des coûts.

3. Télécharger et imprimer les données de valeur intrinsèque ou l'attestation actuelle de valeur intrinsèque

Vous pouvez ici en tout temps consulter votre profil de valeurs intrinsèques et l'imprimer en tant qu'attestation actuelle de valeur intrinsèque. Certains employeurs (hôpitaux) demandent cette attestation aux médecins qu'ils ont engagés. Elle est maintenant en tout temps à votre disposition dans *myFMH* sous une version constamment à jour.

Cependant, nous avons constaté dernièrement que de plus en plus d'assureurs demandent aussi leur attestation de valeur intrinsèque aux médecins. Nous vous déconseillons vivement de la leur transmettre, même si l'on vous menace de ne pas vous rembourser les positions de droits acquis que vous avez facturées. Les assureurs n'ont pas le droit d'exiger cette liste! En agissant ainsi, ils essaient de contourner les conventions existantes. En effet, le concept de valeur intrinsèque approuvé par le Conseil fédéral prévoit la possibilité, pour les assureurs, de vérifier les positions de droits acquis dans le cadre d'une demande en ligne. La FMH a mis au point cette technique de consultation en ligne dès octobre 2004, conformément à la convention. Or, pour des raisons que la FMH ne s'explique pas, les assureurs n'en font pas usage, mais tentent d'obtenir cette liste sur papier de la part de chaque médecin, ce que nous ne pouvons pas admettre.

4. Modifier les coordonnées personnelles

Ici, les médecins peuvent directement procéder à des modifications. Mais les changements relatifs aux coordonnées personnelles ne sont pas immédiatement activés, au contraire des modifications concernant des positions de droits acquis. Vos modifications sont tout d'abord contrôlées par le département de l'administration des membres qui les rend effectives sur la page des coordonnées personnelles dans *myFMH* environ deux jours plus tard.

Quelles connaissances avons-nous gagnées avec les questions posées à la ligne d'assistance téléphonique?

Bien que nous ayons testé *myFMH* de manière approfondie, aussi bien de façon interne que dans le cadre d'un essai-pilote réunissant 200 membres de la FMH, quelques maladies d'enfance ne sont apparues qu'au moment de son fonctionnement à large échelle. Les remarques transmises à notre ligne d'assistance téléphonique nous aident à corriger les erreurs et à augmenter la convivialité du site.

Nous vous sommes donc reconnaissants de nous communiquer vos difficultés d'enregistrement par notre ligne d'assistance téléphonique n° 031 359 12 59 ou par courriel à info-dig@fmh.ch.

Où les utilisateurs et utilisatrices rencontrent-ils le plus de difficultés?

Enregistrement

La plupart des appels a émané de membres de la FMH ne trouvant plus leurs documents d'enregistrement. Nous leur avons immédiatement envoyé de nouveaux documents. Beaucoup se sont enregistrés à chaque nouvelle consultation au lieu de le faire qu'une seule fois au moment du premier accès sur *myFMH*. Comme nous avons limité, pour des raisons de sécurité, l'utilisation du code d'enregistrement à cinq fois, l'accès a été bloqué à la sixième fois. Les personnes concernées ont dû nous demander de nouveaux documents d'enregistrement. Entre-temps, nous avons augmenté l'utilisation du code d'enregistrement à dix fois au maximum.

Parmi les utilisateurs qui n'ont pas choisi l'enregistrement pas HIN/ASAS, nombre d'entre eux ont oublié d'imprimer la liste des codes de sécurité. Lorsqu'ils ont voulu accéder par la suite à *myFMH*, ils n'avaient plus en main le code demandé par le système. N'oubliez donc en aucun cas d'imprimer la liste des codes de sécurité ou de la saisir dans un document Word au moyen de la fonction PrintScreen et de l'enregistrer dans votre ordinateur. Vous en avez besoin pour chaque accès à *myFMH*!

Utilisation du menu

Lorsque *MyFMH* est entrée en fonction, l'utilisation du menu était fixée de manière rigide. A chaque accès, l'utilisateur devait tout d'abord suivre un parcours du combattant à travers ses coordonnées personnelles. Il rencontrait aussi des difficultés avec l'indication obligatoire de son activité professionnelle et sa répartition en heures et en pour cents.

Cette rigidité du menu a été supprimée: les utilisateurs peuvent maintenant librement choisir le point du menu qu'ils veulent consulter. Ils ne sont plus obligés d'indiquer les changements survenus dans leurs coordonnées personnelles. Le bloc fortement simplifié des questions concernant l'activité professionnelle a été intégré dans le menu intitulé «Modifier et valider les données de valeur intrinsèque» et ne doit plus être obligatoirement rempli, à part deux questions de démographie.

Enregistrer la suppression de prestations de droits acquis

Quelques utilisateurs n'ont pas pu enregistrer les suppressions qu'ils avaient effectuées. Il nous a fallu un bon moment avant de découvrir que le système ne les enregistrait plus au-delà d'un certain nombre. Le problème a été résolu entre-temps. Nous pouvons toutefois rassurer les médecins concernés auxquels nous présentons toutes nos excuses: les modifications qu'ils avaient effectuées n'ont pas été perdues! Nous les avons maintenant saisies dans l'application. Nous allons encore en informer personnellement les membres de la FMH concernés en les priant de bien vouloir contrôler et confirmer encore une fois leur profil de valeur intrinsèque avec les modifications que nous y avons apportées.

Situation des profils de valeur intrinsèque dans myFMH à fin septembre 2006

A moins de trois mois de la fin de l'année, le nombre de médecins qui ont confirmé leur profil de la valeur intrinsèque est encore insuffisant, et nous demandons instamment aux 13 000

membres de la FMH concernés de s'enregistrer aussi vite que possible puis de mettre à jour leur profil de valeur intrinsèque, de le valider puis de confirmer la formation continue.

Le petit nombre de membres de la FMH qui n'ont pas l'habitude de travailler avec un ordinateur peut demander que nous leur envoyions leur profil de valeur intrinsèque sur papier pour mise à jour, validation et confirmation de la formation continue.

Pour tous les autres, nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette procédure administrative, sans doute désagréable mais totalement indispensable pour pouvoir continuer à facturer; nous vous remercions chaleureusement de votre collaboration.

Références

- 1 Kappeler O, Hänggeli C. Formation continue et droits acquis. Bull Méd Suisses. 2006; 87(18):768-71.
- 2 IFAS – Internationale Messe für Arzt- und Spitalbedarf, 24.–27. Oktober 2006, Messe-Zentrum Zürich; Ausschreibungen FMH-Workshops Schweiz Ärztezeitung 2006;87(34; 38; 41; 42).

Nous vous venons en aide!

Veillez vous adresser à notre ligne d'assistance téléphonique si vous avez des questions concernant l'enregistrement dans myFMH: tél. 031 359 12 59 ou par courriel à info-dig@fmh.ch

Veillez vous adresser au département de l'Administration des membres/Bureau de la valeur intrinsèque si vous avez des questions concernant votre profil de valeur intrinsèque: tél. 031 359 11 11

Enregistrez-vous dans myFMH au salon IFAS 2006 [2]

du 24 au 27 octobre 2006 Messe-Zentrum Zürich

N'oubliez pas d'apporter vos documents d'enregistrement!